



RETOURS D'EXPÉRIENCE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PARIS - VALLÉE DE LA MARNE



12
COMMUNES MEMBRES



228 000
NOMBRE D'HABITANTS

« Pour la CAPVM, le label VDI a été une opportunité pour analyser encore plus largement la place des différents piliers du développement durable et urbain dans son fonctionnement actuel.

Les entretiens conduits avec plusieurs agents à partir du référentiel VDI, ont été l'occasion de sensibiliser sur une approche complète du développement durable, mais aussi d'échanger sur les évolutions possibles du label par rapport au partage de compétences territoriales. »

LUC LEHART, DGA EN CHARGE DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DES SERVICES TECHNIQUES DE LA CAPVM

DÉMARCHE DANS LE PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ECOLOGIQUE DE L'ADEME

La Communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne (CAPVM) s'est engagée dans le Label Climat Air Energie du programme Territoire Engagé Transition écologique de l'ADEME.

LA MÉTHODE UTILISÉE POUR TESTER LE LABEL VDI

Après des premiers contacts en 2019 sur la première version du label VDI, la CAPVM a rejoint la phase pilote de l'expérimentation du Label Ville Durable et Innovante en juillet 2021 lors de la phase 2.

Durant cette phase, la CAPVM a été accompagnée par Efficacity. Des échanges ont eu lieu avec plusieurs personnes au sein de l'agglomération, identifiées comme les référents des différentes thématiques composant le champ d'application du Label VDI, à savoir l'Innovation, la Cohésion sociale, la Transition économique, la Résilience et la Gouvernance.

La CAPVM a ainsi testé la version V1 du référentiel technique VDI en s'évaluant sur les différents critères. Des entretiens ont été programmés de juillet 2021 à mars 2022 afin de recueillir les commentaires et propositions de la collectivité sur la version V1 du référentiel technique VDI.

LES MOTIVATIONS DE L'ENGAGEMENT DANS LE LABEL VDI

- La collectivité accueille sur son territoire le Pôle d'Excellence Ville Durable de la Cité Descartes, il était donc important et intéressant pour elle de s'engager dans une telle démarche de labellisation Ville Durable et Innovante.
- S'engager dans ce label VDI a été l'opportunité pour la Communauté d'agglomération de Paris - Vallée de la Marne de procéder à une analyse globale de l'intégration du développement durable dans ses différents domaines d'intervention et également dans le fonctionnement de la collectivité

DES CLÉS POUR RÉUSSIR SA LABELLISATION

- Une **préparation de l'appropriation du référentiel VDI** par les différents référents grâce à des échanges en amont de l'évaluation de la collectivité.
- L'**accompagnement des référents à l'évaluation des fiches** et à la collecte des documents de preuves pour leur expliquer les modalités d'évaluations et d'attribution des points.



LES RÉSULTATS OBTENUS

En tenant compte des compétences de la CAPVM (pleinement compétente, partiellement compétente, non compétente), la base de notation sur laquelle a été évaluée la collectivité a été ramenée à 533,25 points au lieu des 600.

La Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne a procédé à son auto-évaluation qui a été par la suite validée par Efficacity. Elle a ainsi obtenu une note globale de 41%, correspondant à un niveau de labellisation de 2 étoiles.



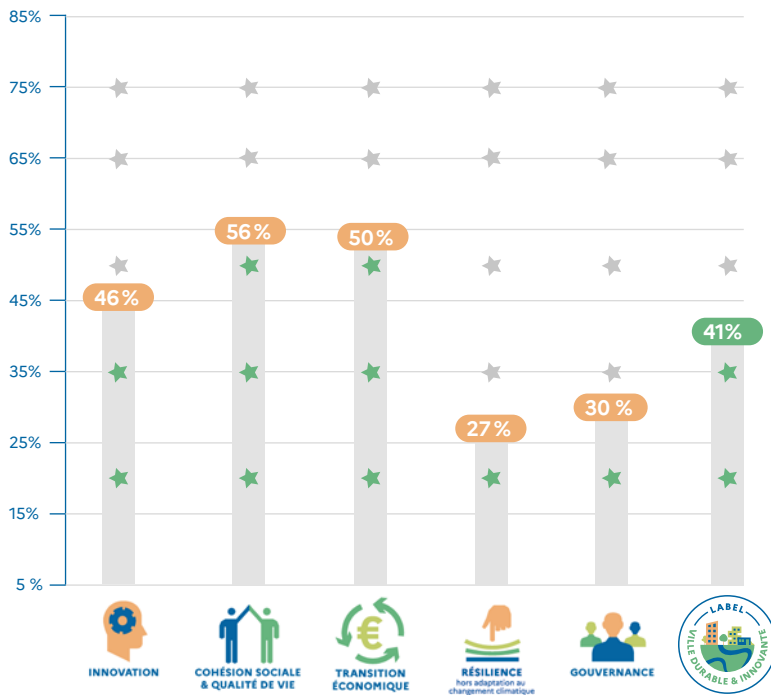
TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CLIMAT - AIR - ÉNERGIE
en cours de labellisation



INNOVATION SOCIAL
ÉCONOMIE
RÉSILIENCE
GOVERNANCE

★ ★ ★ ★ ★



« Nous sommes fiers d'avoir obtenu le label européen VDI, label qui couvre tous les champs des politiques publiques de nos intercommunalités afin de garantir une transition équilibrée de nos territoires. Il a été co-construit avec les acteurs locaux pour être au plus près des réalités concrètes.

Paris-Vallée de la Marne, qui accueille le pôle d'excellence Descartes de la ville durable, est très satisfaite de compter parmi les collectivités pilotes du dispositif.

Les critères d'évaluation du label sont aussi une source d'inspiration pour l'amélioration de la conduite des projets de notre Agglomération. »

GÉRARD EUDE, 1^{ER} CONSEILLER DÉLÉGUÉ EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LES APPORTS DU LABEL POUR LA COLLECTIVITÉ

- Le label était une occasion pour identifier les thématiques qui ont fait l'objet, auparavant, d'une étude ou d'une réflexion préalable, mais **nécessitent toujours un fort engagement de la part de la collectivité pour la mise en place d'un plan d'action** (exemple sur l'inclusion numérique et l'atténuation de la dépendance économique du territoire)

- Par son **approche transversale des politiques publiques**, le Label VDI couvre l'ensemble des domaines de compétence des intercommunalités, leur permettant de réfléchir à une transition équilibrée du territoire

- Grâce à la co-construction du référentiel technique VDI par de multiples acteurs et des intercommunalités, il est **au plus près des réalités locales**, permettant aux territoires de mieux se l'approprier.

CONTACTS COLLECTIVITÉ :
LUC LEHART
l.lehart@agglo-pvm.fr